

MAIRIE DE CARNETIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

Le trente juin deux mille seize, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **22 juin 2016**

TABLEAU DE PRESENCE				
Fonctions	Noms	Présent	Absents excusés	Pouvoir à
Conseillers municipaux	LEROY Pascal	x		
	BARE Gaëlle		x	
	BIZIEN Roland	x		
	DANILOFF Michel	x		
	DENIZO Hervé	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	GOEMINNE Ludwig	x		
	MURIEL Serge	x		
	PIFFRET Jean-François	x		
	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
VIEILLEDEN Laure			x	

☞ ORDRE DU JOUR ☞

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2016
- 2) Finances : Décision modificative pour le Fond de Péréquation Intercommunal
- 3) Marché de révision du PLU
- 4) Informations et questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 heures 05 par Monsieur Pascal LEROY, Maire.

○ Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Hervé DENIZO comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2016.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

II – FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE FOND DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, adjoint chargé du dossier.

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN rappelle aux membres présents le vote du budget 2016 du 01/04/2016 prévoyant 5.000 € pour le Fond de Péréquation Intercommunal et Communal, car il a été versé 3.193 € en 2015. En 2016, le prélèvement s'élève à 5.094 €.

Il est donc nécessaire de faire un virement du chapitre « charges à caractères générales » vers le chapitre « Atténuation de charges » et de rectifier le budget 2016 comme suit :

Fonctionnement	Débit	Crédit	Chapitre
Chapitre : 011 Compte : 618	94.00		100.832,84 €
Chapitre : 014 Compte : 73925		94.00	5.094,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Modifier** le budget unique 2016 comme ci-dessus
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

III – MARCHÉ DE RÉVISION DU PLU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé du dossier.

Celui-ci rappelle à l'assemblée la séance du 25 septembre 2015 où le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune, ainsi qu'à engager les démarches administratives nécessaires à l'opération.

Il présente ensuite aux élus le rapport de présentation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 28 juin 2016 avec notamment les missions obligatoires de mise en compatibilité du PLU et explique la procédure ayant conduit la CAO à choisir le bureau d'études.

Monsieur Hervé DENIZO présente les 3 offres des candidats qui ont répondu dans les délais :

Candidats	Groupé conjoint	Montant TTC
ETUDES & SYNERGIE	TERRA	23.340,00 €
AGENCE A4+A	AETHIC	35.618,40 €
REGIS GULLON	MEDIATERRE	40.800,00 €

Il expose les critères de choix et le résultat de l'analyse des offres qui ont conduit la commission d'appel d'offre à retenir le bureau d'études **ETUDES & SYNERGIE** groupé conjoint avec TERRA située à Saint Michel sur Orge pour un montant de **23.340,00 € TTC**, auquel il faut ajouter **480 € TTC** pour les missions facultatives.

Ce bureau d'études ayant la meilleure offre au regard des 4 critères annoncées dans les conditions d'exécutions administratives, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le choix du bureau d'études **ETUDES & SYNERGIE** groupé conjoint avec **TERRA** retenue par la commission d'appel d'offres pour la somme de **23.340,00 € TTC** auquel il faut ajouter **480 € TTC** pour les missions facultatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de :

- **Approuver** le choix du bureau d'études **ETUDES & SYNERGIE** groupé conjoint avec **TERRA** retenue par la commission d'appel d'offre pour la somme de **23.340,00 € TTC** auquel il faut ajouter **480 € TTC** pour les missions facultatives.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au marché de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget unique 2016 article 202

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

○ Fête du village

Monsieur Ludwig GOEMINNE demande s'il serait possible d'acheter 2 tripodes gaz pour la commission des fêtes. Accord est donné.

Monsieur Jean Marc DULIN fait part de bons retours sur la fête du village.

○ Subvention

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire, Monsieur le Député Rihan-Cipel a attribué la somme de 5.000 €uros à la commune pour les travaux PMR de la Mairie.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05



Emargements		
Pascal LEROY	Patrick TAUPIN-GARDIN	Hervé DENIZO
Gaëlle BARE <i>Absente</i>	Roland BIZIEN	Michel DANILOFF
Jean-Marc DULIN	Ludwig GOEMINNE	Serge MURIEL
Jean-François PIFFRET	Laure VIEILLEDEN <i>Absente</i>	